Ecole Saint-Augustin  Noyal-sur-Vilaine, le 10 avril 2021
Rue Auguste Leroux
35530 NOYAL-SUR-VILAINE

Objet : TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Madame, Monsieur,

L’Organisme de Gestion de L’Ecole Saint-Augustin (OGEC) s’est réuni le 10 avril 2021 et a décidé des tarifs de l’année scolaire 2021/2022.

Quelques principes ont guidé la réflexion et conduit aux décisions :

- Equilibre financier de l’école,

- Poursuite des investissements (liés notamment à l’obligation d’accessibilité) et de la maintenance des équipements (locaux et matériels). Pour rappel, d’importants investissements ont eu lieu ces dernières années (2 nouvelles classes, tableaux numériques, ravalement, stores, achat du terrain et aménagement du parking sud), (peinture et changement du sol dans deux classes de maternelle et à la garderie maternelle, projet des extensions des préaux sur les cours maternelle qui sera réalisé cet été et élémentaire en 2022)

- Adhésion à la solidarité du réseau catholique d’Ille-et-Vilaine pour la survie de cet enseignement,

- Contexte économique.

Contribution scolaire :

La contribution qui vous est demandée est indispensable pour le bon fonctionnement de l’école. Selon les principes évoqués ci-dessus, les tarifs ont été légèrement réactualisés, à savoir :

1er tarif : 24,30 € (1er et 2ème enfant) – 21.80 € (3ème et 4ème enfant)
2ème tarif : 26.80 € (1er et 2ème enfant) – 23.90 € (3ème et 4ème enfant)
3ème tarif : tarif libre (supérieur au 2ème tarif)

L’école ne bénéficiant pas de subvention pour les élèves ne résidant pas sur la Commune, le deuxième tarif est le tarif minimum demandé aux familles n’habitant pas à Noyal-sur-Vilaine.

Pour les familles Noyalaises, le choix est libre (1er, 2ème et 3ème tarif).

Il est à noter que s’ajoutera chaque mois une provision de 2.50 € destinée à couvrir les activités et les sorties proposées par l’école durant l’année. Des frais pédagogiques complémentaires peuvent vous être facturés en primaire (fichier de mathématiques, œuvres littéraires).

Garderie :

Dans un souci de service et d’équilibre financier, **le mode tarifaire actuel est maintenu.**

Pour chaque enfant présent en **garderie les jours d’école**, sera comptabilisée une contribution forfaitaire de 1 € qui correspond aux frais de fonctionnement. Cette contribution forfaitaire sera payée le matin et le soir (si présence de l’enfant le matin et le soir : 2 contributions).

A cela s’ajoutera un montant horaire en fonction du temps de présence à raison de 0.30 € par demi-heure de présence commencée. Le premier quart d’heure du matin et le dernier quart d’heure du soir seront comptabilisés comme demi-heure, du fait du coût de l’encadrement. En cas de dépassement des horaires de garderie le soir après 19h, des pénalités seront facturées aux familles de l’ordre de 5 € par quart d’heure commencé.

Les parents qui souhaitent que leur enfant soit en **étude surveillée** pourront l’y inscrire moyennant une contribution supplémentaire de 1€ par temps d’étude. Les enfants seront par groupe de 15 à 20 par encadrant.

Tableau récapitulatif :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Contribution scolaire** aux choix des familles sur dix mois | 1er tarif : 24,30 € | 2ème tarif : 26.80 € | 3ème tarif : libre > 26.80 € |
| **Garderie du matin** au même tarif que cette année | Forfait de 1 € par enfant | On ajoute à ce forfait 0.30 € par demi-heure commencée |  |
| **Garderie du** **soir** au même tarif que cette année | Forfait de 1 € par enfant | On ajoute à ce forfait 0.30 € par demi-heure commencée | On ajoute 1 € par soir pour les élèves inscrits à l**’étude surveillée** |

NB : Une réduction fiscale est possible pour les enfants de moins de 6 ans au 1er Janvier de l’année civile. N’oubliez pas de demander votre attestation.

Exemples de tarifs suivant l’amplitude horaire :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Heure début | Heure Fin | Nombre dedemi-heure | Tarif € |
| Matin : amplitude maxi | 7 H 15 | 8 H 20 | 3 | 1.90 |
| Matin : amplitude mini | 8 H | 8 H 20 | 1 | 1.30 |
| Après-midi : amplitude maxi | 16 H 45 | 19 H | 5 | 2.50 |
| Après-midi : amplitude mini | 16 H 45 | 17 H15 | 1 | 1.30 |
| Matin et soir : amplitude maxi | 7 H 15 | 19 H | 8 | 4.40 |
| Etude surveillée | 16 H 45 | 17 H 30 | 2 | 2.60 |

Ces informations données au niveau de la garderie sont sous réserve des mesures d’un protocole sanitaire lié au COVID – 19, à la rentrée.

***COUPON A RETOURNER à l’Ecole Saint-Augustin pour le 2 septembre (date de la rentrée des classes) au plus tard***

(Passée cette date, en l’absence de réponse, nous appliquerons le second tarif.)

La famille (Nom – Prénom) : ……………………………………..……………………………………………………

Adresse : ………………………………………………………………………………………………………………………..

Noms et prénoms des enfants : ……………………………………………………………………………………..

 ……………………………………………………………………………………..

 ……………………………………………………………………………………..

Nombre d’enfants à l’école maternelle : ……….. à l’école primaire : …………

Retient \* le : ⃝ 1er tarif (24,30€) ⃝ 2ème tarif (26.80€) ⃝ 3ème tarif ( ………………€)

 (\* : Vous voudrez bien cocher le tarif qui vous convient. Merci) ***Date et signatures des parents***

Madame et Monsieur -------------------------------------------------------------attestent avoir eu connaissance du règlement intérieur de l’école Saint-Augustin (consultable sur le site de l’école : staugustin35.fr ) et l’approuvent.

***Date et signatures des pa*rents**